



Cabinet du Président

révisé le 10 mai 93

COPIE

Monsieur,

Le Président Delors m'a chargé de vous remercier de votre lettre par laquelle vous l'avez tenu informé de l'évolution de la situation des enfants abandonnés en Roumanie.

A la demande du Président, les services de la Commission ont entrepris un examen détaillé et approfondi des problèmes que vous évoquez dans votre lettre, ce qui explique le retard avec lequel je vous adresse cette réponse.

Comme vous le mentionnez, des progrès significatifs et réels ont été accomplis dans la majorité des institutions roumaines pour enfants. Néanmoins, certaines d'entre elles connaissent encore des problèmes. C'est la raison pour laquelle une mission d'évaluation approfondie sur l'ensemble des départements (judets) du pays a été entamée dès le mois de juin 1992 et se terminera en mars 1994. Au 31 décembre 1992, 148 institutions, dont seulement 6 nécessitaient des travaux immédiats de rénovation, ont été visitées par la mission. Les constatations initiales de celle-ci démontrent également que 13% seulement des institutions visitées présentent une situation préoccupante au niveau du traitement psycho-affectif des enfants. Actuellement la mission poursuit ses visites dans les départements non encore couverts.

Par ailleurs, le rapport intermédiaire établi en janvier 1993 par la mission a été présenté au Comité interministériel roumain ainsi qu'aux ONG qui l'ont accueilli favorablement. Il a également été transmis au Parlement européen avec une note d'information. Ces documents vous parviendront très prochainement par l'intermédiaire des services de la Commission.

Les recommandations d'ordre pédagogique et organisationnel découlant du rapport et émises à l'égard du Gouvernement ont été intégrées dans le programme actuel et sont également prises en compte dans la mise en oeuvre du nouveau programme de 12 millions d'ECU. Ce dernier, dont les objectifs ont été développés dans la lettre de Monsieur CADIEUX du 29 juillet 1992, a été approuvé par la Commission dans le courant du mois de décembre 1992.

Monsieur François de COMBRET  
SERA  
20, rue de la Baume  
F - 75008 PARIS

En ce qui concerne la désinstitutionnalisation des enfants, l'objectif du Gouvernement roumain appuyé par la Commission n'est pas de démanteler le réseau existant mais de l'améliorer et de lui rendre sa juste place dans un système global de prise en charge de populations en difficultés. En effet, comme dans n'importe quel autre pays, des enfants et des adultes devront toujours être traités en institution. En Roumanie, une désinstitutionnalisation ne peut se concevoir qu'à partir du moment où des services de jour, d'accueil, de rééducation, ou des établissements scolaires spéciaux se développeront sur l'ensemble du territoire pour venir en aide aux parents d'enfants handicapés ou aux familles en difficultés.

A l'heure actuelle des opérations-pilotes ont été mises en oeuvre dans ce sens ainsi que des actions-pilotes de prévention contre l'abandon, comme la création d'unités d'accueil dans les "leagan" pour les enfants et leur mère, et comme l'accompagnement social des mères dans les maternités.

Si, effectivement, la place de nombreux enfants roumains ne se trouve pas en institution, la majorité des alternatives ne peuvent être envisagées qu'à moyen terme, notamment celle relative au placement familial. Dans une société où la seule alternative de prise en charge en dehors du cercle familial a toujours été l'institution fermée, les concepts de centres ouverts ou de familles d'accueil sont difficiles à mettre en oeuvre du jour au lendemain et ce particulièrement dans le contexte actuel de crise économique. Même dans nos pays, ces concepts n'ont pas connu de développements immédiats.

Comme vous l'écrivez si justement, il est également important de ne pas concentrer toutes les actions sur les seuls enfants en institution. En effet, les services à développer doivent non seulement bénéficier aux enfants en institution mais également aux enfants restés en famille mais nécessitant un soutien, comme les enfants handicapés. D'autre part, la population roumaine n'est pas familiarisée avec les problèmes des institutions qui ont été complètement isolées du reste de la société. C'est pourquoi il est important d'ouvrir ces institutions sur le monde extérieur tout en respectant un équilibre entre les conditions de vie que connaissent les enfants dans les institutions et ceux restés dans leur cadre familial. C'est l'ensemble de ces raisons qui justifient le programme actuel visant à jeter les bases d'une politique de protection en faveur de tous les enfants. C'est également une condition indispensable pour prévenir l'abandon et diminuer à terme le nombre d'enfants en institution.

L'augmentation du nombre d'enfants en institution préoccupe la Commission au même titre que vous. Les causes de ce phénomène sont cependant difficilement identifiables et paraissent beaucoup plus complexes que celles liées à la seule dégradation de la situation économique du pays. C'est pourquoi une étude sur les causes d'abandon vient d'être menée par la Commission.

Par ailleurs, la création, à l'initiative du Premier Ministre, d'un Comité de Coordination Interministériel regroupant les différents ministères chargés des institutions pour enfants, est un grand pas en avant. En effet, il permet pour la première fois d'examiner en commun le système institutionnel, et d'élaborer de nouvelles stratégies communes indispensables pour introduire de réels changements dans le rôle et le fonctionnement des institutions et dans les critères d'orientation des enfants. Cependant, ces changements ne peuvent être réalisés en un jour tant par le Gouvernement que par la société roumaine. Même les pays occidentaux ont mis près d'un siècle à mettre en place le dispositif de protection que vous avez suggéré et continuent à l'adapter de manière permanente.

L'heure est à la coopération et la Commission oeuvre dans ce sens depuis près de trois ans, que ce soit avec les coopérations bilatérales ou multilatérales. Elle continuera à appuyer le Gouvernement roumain dans l'établissement d'une politique de protection de l'enfance et d'élaborer avec lui des stratégies sans se substituer à lui. Il faut également reconnaître que l'intervention massive des ONG pousse le Gouvernement à se désengager de ses responsabilités. C'est pourquoi il convient à présent que certains organismes spécialisés dans la formation des personnels sociaux, dans la législation relative à la protection de l'enfance, dans le développement de services sociaux, prennent le relais des ONG ou interviennent de façon complémentaire et collaborent avec le Gouvernement. Le nouveau programme sera mis en oeuvre dans cette optique.

Les ressources financières sont certes indispensables à la réalisation d'une telle politique à long terme mais ne constituent pas la condition première. L'enjeu actuel est moins le manque de ressources financières extérieures que les choix à faire par le Gouvernement quant à leur utilisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Bernhard ZEPTER



# SERA

Solidarité Enfants Roumains Abandonnés

20, rue de la Baume - 75008 Paris  
Tél. 45 62 32 32



Paris, le 14 mai 1993

COPIE

Monsieur,

Votre lettre du 10 mai m'a fait beaucoup de peine.

Est-il possible d'être aussi loin de la réalité ?

Cette "langue de bois" est pénible, et rend le dialogue, hélas, inutile.

Je voudrais tout de même vous dire qu'il est particulièrement révoltant de lire sous votre plume que, "en ce qui concerne la désinstitutionnalisation des enfants, l'objectif du gouvernement roumain, appuyé par la Commission, n'est pas de démanteler le réseau existant mais de l'améliorer".

En effet, ce réseau des quelque 500 "institutions" pour enfants abandonnés, unique au monde, date d'une loi de CEAUCESCU de 1970, qui encourage en quelque sorte l'abandon des enfants en donnant la primauté à l'Etat et à l'"institutionnalisation".

Aujourd'hui, ce système, bien conforme à la logique totalitaire communiste, est d'autant plus scandaleux que la Roumanie a ratifié en 1990 la Convention de l'ONU sur les droits fondamentaux de l'enfant, aux termes de laquelle tout enfant a droit à une famille.

Une nouvelle législation s'impose donc d'urgence en Roumanie, qui changerait radicalement le système, et qui donnerait la primauté à la famille et à la "désinstitutionnalisation" des enfants.

Le principe essentiel de ce changement devrait être que, à coût budgétaire égal pour l'Etat, mieux vaut subventionner une famille (biologique, d'accueil ou d'adoption) que d'institutionnaliser un enfant dans une Maison d'Etat.

D'autre part, en ce qui concerne le réseau existant, que la Commission, à vous lire, ne souhaiterait pas démanteler mais seulement "améliorer", permettez-moi de tirer la sonnette d'alarme.

En effet, malgré l'effort entrepris depuis 1990 pour rendre moins cruel le sort matériel des enfants abandonnés, il existe encore en Roumanie entre 50 et 100 mouroirs pour enfants, où rien n'a changé

Madame Marine POUTHIER, expert chargé pour la Commission de la mission d'évaluation dont vous parlez, tient la liste de ces dépotoirs à la disposition de la Commission.



Si la Commission est d'avis qu'il faut améliorer le réseau existant, pourquoi un effort n'est-il pas entrepris de toute urgence pour supprimer ces "points noirs", et mettre fin au martyre qu'y subissent ces milliers d'enfants ?

Monsieur, la seule chose que j'ai envie de vous proposer, c'est de venir avec moi, un jour, sur place, dans quelques-unes de ces Maisons, et de vous faire un jugement par vous-même.

Copie de cette lettre est adressée à M. DELORS, ainsi qu'à M. LAMASSOURE.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes sentiments désolés.

*F. de Combret*

François de COMBRET

Monsieur Bernhard ZEPTER  
Cabinet du Président  
Commission des Communautés Européennes  
Rue de la Loi 200  
B-1049 BRUXELLES  
BELGIQUE

*Frédéric de Cambert*

Correspondance spéciale de Washington  
*A la Chambre des Représentants, une nouvelle bombe à effet retardé:*

**La question des orphelins et des handicapés de Roumanie,  
 un obstacle dans l'octroi de la clause**

Le comité Helsinki est entré aussi dans la dispute

Le mercredi 5 mai fut une journée brûlante non seulement pour les habitants de la grande métropole américaine, mais aussi pour l'actuel cours des relations roumano-américaines. Le nouvel épisode s'est consommé cette fois-ci sous la forme d'une conférence de presse organisée par un groupe de députés de la Chambre des Représentants ayant pour sujet la situation des enfants orphelins et surtout des enfants handicapés de Roumanie.

Le hôte de la réunion fut **Bart GORDON**, député de Tennessee, qui est par ailleurs l'auteur du projet de résolution n° 80 demandant que les futurs débats (à une date qui n'est pas encore précisée sur l'agenda du législatif américain) sur la clause, inclussent le sujet des enfants orphelins et handicapés. Comme j'ai déjà précisé dans une correspondance antérieure, l'intérêt de l'opinion publique et des législateurs américains face à ce thème est beaucoup augmenté depuis la diffusion par la télévision ABC d'un reportage avec des images aussi choquantes que possible, sur les conditions de vie et le traitement médical des quelques 250 enfants handicapés de Sighetu Marmatiei. La résolution n° 80 n'est pas la seule consacrée à ce sujet. Une résolution semblable fut proposée dans la Chambre des Représentants par le député de Californie, **Richard PAMBO**, une autre dans le Sénat par **Phil GRAHAM**, sénateur de Texas et l'une des personnalités importantes du Parti Républicain.

A l'occasion de sa récente visite privée aux Etats Unis, le président **Ion ILIESCU** a essayé, lors de ses rencontres, y compris avec les députés mentionnés, de "désamorcer" autant que possible, cette nouvelle bombe à effet retardé pour le processus de l'octroi de la clause. Sans grand succès cependant, et non pas à cause de sa maladresse personnelle, mais surtout parce que les Américains veulent des faits et non pas de promesses, comme il fut le cas ces deux, trois dernières années.

La conférence de presse de mercredi marque une nouvelle étape dans cette pièce tragique et je dois reconnaître avec regret, que certaines forces ont placé leurs intérêts politiques au-dessus de tout, essayant d'éluder l'essentiel, c'est-à-dire la situation actuelle de cette catégorie d'enfants et surtout ce qu'on fait, concrètement en Roumanie, pour améliorer leur vie. Puisque j'ai engagé une investigation personnelle sur ce sujet si complexe et si commenté, j'y reviendrai avec de nouvelles révélations prochainement.

Pour revenir à la conférence de presse, il faut mentionner qu'à côté de **Bart GORDON** se sont trouvés les députés **Joseph KENNEDY**, **Richard PAMBO**, **Steny HOYER** et **Edward MARKEY**. Ont participé, en tant qu'invités, l'actrice américaine **Jessica LANGE** (possesseur d'un prix Oscar) et le producteur de film **John UPTON** (possesseur d'un autre prix prestigieux, le prix Emmy), connus pour leurs efforts personnels visant à faire venir aux Etats Unis, pour des traitements médicaux, des enfants handicapés



de notre pays. Dans une courte introduction, le député **Bart GORDON** a déclaré que le but de la conférence est de répondre à l'intérêt et à l'inquiétude de l'opinion publique quant au sort de cette catégorie d'enfants et de déterminer les autorités roumaines à définir clairement leur position à ce propos.

"Ces trois dernières années" - a précisé **Bart GORDON** - "la Roumanie a fait des progrès pour éliminer l'héritage des structures communistes. Mais avant que la Roumanie puisse prétendre la performance de l'instauration d'un système politique vraiment démocratique, où les droits de l'homme sont pleinement respectés, elle doit fournir la preuve de l'amélioration des conditions de vie pour les orphelins, et surtout pour ceux qui sont touchés d'affections graves. Il y a déjà 30 députés qui se sont joints à nous en tant que co-sponsors à la résolution que nous avons initié, et qui souligne que l'amélioration des conditions de vie et du traitement dans ces institutions, de même que la réforme de la législation en vigueur sont des conditions antérieures à l'octroi de la clause de la nation la plus favorisée à la Roumanie". Ensuite **Bart GORDON** a précisé que lors de sa rencontre avec **M. Ion ILIESCU**, il lui a demandé d'intervenir afin de résoudre rapidement ce problème, de sorte que le régime de Bucarest puisse prochainement quitter le terrain des hypothèses et des promesses.

Le comité Helsinki de la Chambre des Représentants a inclut aujourd'hui sur son agenda de travail ce problème, ce qui prouve son caractère politique toujours plus important. Le comité Helsinki se propose de monitoriser l'évolution positive ou négative de la situation des orphelins et des handicapés de Roumanie, dans le cadre plus large des droits de l'homme.

Une documentation même simple sur ce sujet, révèle, sans aucune doute, que, soit par des raisons politiques, soit par ignorance, voire bêtise, le premier et le troisième problème trouvent, invariablement des "excuses" explicatives par les difficultés associées surtout au deuxième problème. Ceci a conduit à la détérioration de la perception générale de l'opinion publique américaine, et on en ressent aujourd'hui plus que jamais les résultats, dans le plan des relations bilatérales. Le conférence de presse de mercredi est un argument décisif en faveur de ce syllogisme, et la façon exagérée dont le régime a réagi prouve son manque d'imagination et d'anticipation politique.

Dr. Liviu TURCU

\* **EVENTIMENTUL ZILEI** est le quotidien le plus lu de Roumanie, ayant un tirage de 521.000 exemplaires. Cet article est publié dans la dernière page.



era Reprezentanților din SUA, o nouă bombă cu efect întârziat:

# ASTUTIENEA ORGANIZĂTOR ȘI REZOLUTĂȚIA CĂPĂȚĂȚII

## În după-amiaza a intrat și Comitetul Helsinki

litățile prezente ale Partidului Re-

Cu ocazia recentei vizite particulare în Statele Unite, domnul președintele Ion Iliescu a încercat în cadrul întâlnirilor avute, inclusiv cu deputații menționați, să „dezamorseze” pe cât posibil această nouă bombă cu efect întârziat pentru procesul de acordare a clauzelor. Fără a avea prea mare succes însă, nu are de-  
torită inabilităților de ordin personal, ci mai ales pentru simplul fapt că americanii vor faple și nu doar prohibițiunii, cum cum s-a întâmplat în cursul ultimilor doi, trei ani.

Conferința de presă de miercuri marțea și în care, cu părerea de rîu, trebuie să afirm că anumite forțe au pus din nou mai presus interesele politice, încercînd să eludeze fondul chestiunii: care este situația actuală a acestor categorii de copii și mai ales ce se face în România, în mod concret, pentru îmbunătățirea vieții acestora. Cum asupra acestui subiect, pe cît de complex, pe atît de abuzat, am declarat o investigație pe cont propriu, voi reveni în zilele următoare cu noi rezerve pe această temă.

Referențindu-ne la conferința de presă, este demn de menționat că alături de Bart Gordon s-au mai aflat, deși nu Joseph Kennedy, Richard Pambbo, Steny Hoyer și Edward Markey. Au mai fost prezenți, ca invitați, cunoscuta actriță americană Jessica Lange (derîngă-

boarea unui premiu „Oscar”) și producătorul de film John Upton (delinctorul unui alt prestigios premiu „Emmy”), cunoscuți pentru eforturile personale de a aduce la tratament medical în Statele Unite și mai mulți copii handicapați din țara noastră. Deputatul Bart Gordon a declarat, într-o scurtă introducere, că scopul conferinței este acela de a răspunde interesului și îngrijorării crescînde a opiniei publice cu privire la soarta acestei categorii de copii, ca și până să determine autoritățile române să-și definească clar poziția față de problema în discuție.

„În ultimii trei ani” — a spus Bart Gordon — „România a făcut progrese în procesul de eliminare a motenirii structurilor comuniste. Dar înainte ca România să poată pretinde performanța înstaurării unui sistem politic cu adevărat democratic, în care drepturile omului sînt pe deplin respectate, ea trebuie să facă dovada îmbunătățirii condițiilor de viață pentru orfanii și îndrăgeții, a celor dezabilitați și a grupelor vulnerabile. De-a-judecarea de co-sponsorii la rezoluția în pilăntia de co-sponsorii la rezoluția din aceste instituții ca și reformarea legislației în vigoare, devenind condiții preexistente cheie pentru înfruntarea cauzelor rămînînd cele mai favorabile pentru România”. În continuare, Bart Gordon a menționat faptul că în cursul întâlnirii cu domnul Ion Iliescu, la 7 septem-

chat concursul pentru rezolvarea problemei într-un mod cît mai operativ cu putință, astfel încît regimul de la București să poată țese curînd din sters ipotezelor și a promisiunilor.

Că întreaga problemă capătă accente politice tot mai importante, rezultă și din faptul că Comitetul Helsinki din cadrul Camerei Reprezentanților a inclus astăzi, pe agenda sa de lucru, această problemă. El își propune să monitorizeze, în perioada ce urmează, sub umbrela mai largă a problematicii drepturilor omului, evoluția, în bine sau în rîu, a situației orfanilor și copiilor handicapați din România.

O documentare fie și simplă asupra subiectului relevă, fără nici un fel de îndoielă, ca fie din considerente politice, fie din ignoranță sau mai bine zis lipsă de interes, prima și cea de a treia problemă își găsesc învariabil „scuze” explicative prin dificultăți, îndeobște asociate celui de-a doua problemă. Ceea ce nu a fost decît să conducă la deteriorarea percepției generale a opiniei publice americane, iar rezultatele se resimt astăzi, mai mult ca oricînd, în planul relațiilor politice bilaterale. Conferința de presă de miercuri se constituie într-un element decisiv în favorarea acestui slogan, iar modul pomperitic în care rezultă primul a reacționat, o dovadă a iluziei de imaginație și anticipație politice.

D. LIVIU TURCU





# SERA

Solidarité Enfants Roumains Abandonnés

20, rue de la Baume - 75008 Paris  
Tél. 45 62 32 32



Cabinet du Président		
24 -05- 1993		
084372		

*accepter  
CBZ*

*B Zeller  
Non, vous le xeric...  
mais la comm. quels p...  
à l'heure et note bien ?  
2575*

Paris, le 17 Mai 1993

Cher Jacques,

L'évolution de la situation des enfants roumains abandonnés est alarmante :

- 1/ le nombre des enfants "institutionnalisés" augmente ;
- 2/ la législation Ceausescu en matière de "protection de l'enfance", qui date de 1970, est toujours en vigueur. Conformément à la logique totalitaire, cette "loi fondamentale" donne la primauté à l'Etat sur la famille, et encourage l'"institutionnalisation" ;
- 3/ le réseau, unique au monde, des centaines de "Maisons" pour enfants abandonnés, qui quadrille le pays, n'a pas même commencé à être démantelé. Dans sa structure, il demeure intact. Par sa seule existence, ce réseau est une incitation à l'abandon des enfants ;
- 4/ aucune alternative à l'"institutionnalisation" des enfants n'a été mise en place ! le placement familial n'existe pas, l'adoption par des Roumains est quasi inexistante, et l'adoption internationale est de facto interdite depuis une loi de 1991. Cette carence est d'autant plus choquante que la Roumanie a ratifié en 1990 la Convention des Nations Unies sur les droits fondamentaux des enfants, aux termes de laquelle le droit fondamental de tout enfant est de vivre au sein d'une famille ;
- 5/ environ 15% des "Maisons" demeurent dans le même état qu'au temps de Ceausescu, c'est-à-dire qu'elles sont des mouiroirs pour enfants. Ces mouiroirs sont connus et répertoriés, sans que quiconque entreprenne quoi que ce soit pour mettre un terme au martyr qu'y subissent les milliers d'enfants qui y sont enfermés.

Cher Jacques, ce qui m'inquiète le plus, face à cette évolution de la situation, c'est que vos Services ne paraissent absolument pas conscients de ce qui se passe, comme en témoigne la lettre que vient de me faire parvenir, de votre part, Mr Zepter (ci-joint copie de cette correspondance), après d'autres lettres du même genre de M. Cadieux.

**URGENT**

*BZ → DL Cadieux (fax)*

*La pression monte. Il me faut d'argumentaire pour convaincre le Pdt que cela peut plus continuer...  
même se.*

*23/5*

Monsieur Jacques DELORS  
Président  
COMMISSION DES COMMUNAUTES  
EUROPEENNES  
Rue de la Loi 200  
B-1049 BRUXELLES

Sera-t-il dit que l'Europe aura fermé les yeux sur l'horreur de ce qui se passe en Roumanie, alors que les Américains, eux, ont décidé d'en tirer les conséquences politiques, comme l'indique l'article ci-joint, paru dans le journal EVENIMENTUL ZILEI, quotidien le plus lu en Roumanie ?

Cher Jacques, dès 1970, vous avez donné l'élan qui a permis de démarrer une action communautaire prometteuse en faveur des enfants abandonnés de Roumanie.

Trois ans plus tard, une nouvelle impulsion de votre part paraît absolument indispensable pour que cette action retrouve une direction et une efficacité.

Je vous prie de croire à l'expression de mes sentiments les meilleurs, et à  
*mon amitié sincère.*

*François*

François de COMBRET



**CONFIDENTIEL**

Note à l'attention du Président

Objet : Orphelinats roumains

1. Les actions communautaires directes en faveur des orphelinats et des enfants défavorisés roumains ont représenté depuis 1990 des dépenses de l'ordre de 40,5 MECU, dont 36,9 MECU à partir des fonds PHARE. A ces sommes s'ajoutent environ l'équivalent de 20,9 MECU obtenus à partir des fonds de contrepartie générés par la vente de l'aide (aide alimentaire et programmes d'importation) décidé dans le cadre PHARE. Ces 20,7 MECU ont servi à couvrir les frais locaux (en monnaie nationale).

Ce sont donc, au total, 61,2 MECU qui ont été consacrés par la Commission à ces actions, auxquelles il n'a, par ailleurs, pas toujours été facile de sensibiliser autant que nous l'aurions souhaité les autorités roumaines (surtout, initialement).

2. Ces actions se répartissent selon trois axes principaux :

- a) Les actions d'urgence (15,8 MECU) entreprises entre octobre 1990 et juillet 1991.

Elles ont consisté en l'installation de chauffage d'appoint dans les orphelinats (420 sur les 650 institutions alors répertoriés), la réhabilitation des institutions (rénovation de 17 institutions pour handicapés sévères), un programme médico-nutritionnel (1650K de lait maternisé et 120t de farines enrichies pour nourissons, ainsi que nourriture pour enfants en institutions), la formation du personnel des institutions et 4 projets-pilotes. De plus, les fonds de contrepartie susvisés ont été utilisés au financement du bois et du charbon nécessaire au chauffage de certaines institutions.

Malgré les imperfections liées au caractère urgent de ce programme et à l'information parcellaire disponible sur le nombre d'institutions cette action a permis d'éviter tout incident sérieux à partir de l'hiver 90/91.

- b) Le programme à moyen terme (12,7 MECU) débuté en juillet 1991

Il consiste, tout d'abord, en l'extension des actions "chauffage" à 106 nouveaux centres et la réhabilitation complète de 120 institutions, portant ainsi l'ensemble des actions entreprises à l'apport de chauffage d'appoint à 420 centres, la réalisation de travaux importants pour le chauffage de 164 centres et la réhabilitation complète de 137 centres.

Les autres actions entreprises dans ce cadre consistent en la formation du personnel en charge des enfants au sein des centres et la recherche d'alternatives et de mesures de prévention à l'institutionnalisation des enfants.

Ce programme cherche, de plus, à responsabiliser les autorités roumaines quant au sort des enfants en institution et vise une réforme en profondeur du système permettant la définition d'une politique globale de protection de l'enfance.

Parallèlement, la Commission fournit aux autorités roumaines une assistance technique aboutissant à des recommandations concernant les sections infantiles des hôpitaux psychiatriques (26 institutions concernées) et les 28 centres pour handicapés sévères.

c) Le programme de protection de l'enfance (12 MECU) lancé en 1992

Il constitue la suite des actions lancées dans ce sens au sein du programme à moyen terme (visé sous b)). Il comporte un élément d'assistance technique et devrait se traduire progressivement par:

La mise en place d'un cadre juridique et administratif de protection de l'enfance, la formation des personnels sociaux et éducatifs, la prévention, la réorganisation générale des structures roumaines, la continuation sur une période de 3 ans et de manière dégressive du programme visant la réhabilitation des institutions et la couverture de leurs besoins essentiels.

3. Le programme communautaire constitue de loin la plus grande contribution extérieure à la résolution du problème des orphelinats roumains.

Les orientations qui y président ne sont contestées par personne, si ce n'est M. de Combret.

4. La position de ce dernier a, d'ailleurs, considérablement évolué dans le temps.

Initialement, M. de Combret se concentrait sur la nécessité d'humaniser les conditions de vie dans les institutions. A l'instar de la Commission, il aborde depuis la mi-92 des thèmes, tels que la désinstitutionnalisation ou la prévention de l'institutionnalisation des enfants, thèmes sur lesquels la Commission est active depuis juillet 1991.

Cette évolution est bienvenue, même si elle a pu paraître tardive. Elle ne doit cependant pas cacher certaines divergences d'approches, M. de Combret pensant une désinstitutionnalisation extrêmement rapide possible et se concentrant sur des actions ponctuelles en faveur d'institutions spécifiques.

5. Les critiques formulées par M. de Combret à l'égard de la Commission sont injustes:

- a) il déclare que, pour l'essentiel, rien n'a changé.

Si tel était le cas, les médias auraient depuis longtemps lancé une campagne contre la Communauté qui dépense une somme considérable, mais sans résultat apparent. Il suffit de se rendre en Roumanie pour réaliser l'ampleur des activités de la Communauté. D'ailleurs, depuis deux ans, la réaction publique est tout à fait positive quant aux efforts de la Communauté.

- b) il prétend que les autorités roumaines connaissent les solutions et n'attendent que d'en avoir les moyens pour agir.

Notre appréciation de la situation est fondamentalement différente. Notre objectif principal ne consiste pas à greffer une aide extérieure sur une situation inacceptable, ce qui pouvait être envisagé dans le cadre d'une action d'urgence. Il nous faut responsabiliser les autorités roumaines en leur donnant les instruments nécessaires leur permettant d'ériger un système cohérent, à la mesure de leurs moyens, afin qu'elles puissent progressivement en assurer la charge et garantir ainsi que l'aide extérieure ne se pérennise pas.

- c) il insiste sur les "points noirs" et demande à la Commission d'intervenir davantage.

Ces "points noirs" sont les sections infantiles des hôpitaux psychiatriques (26) et les centres pour handicapés sévères (28 "camin spital"). Ces institutions concernant, pour l'essentiel, des adultes n'ont pas été l'objet principal des programmes communautaires.

Nous ne pouvons pas être partout.

Cependant, une assistance technique est fournie aux autorités roumaines. Des recommandations relatives aux mesures d'urgence à prendre et à la réorientation ultérieure de ces institutions font l'objet de projets-pilotes. Enfin, les autorités roumaines ont pu utiliser des fonds de contrepartie en faveur de ces institutions.

- d) Surtout, M. de Combret veut désinstitutionnaliser les enfants par l'adoption (y compris par des non-roumains) et le placement familial.

L'adoption massive n'est pas la solution.

En effet:

- le nombre d'enfants adoptables est encore très limité (l'absence d'une loi sur l'abandon implique que, pour adopter un enfant, il faut retrouver les parents et accueillir leur accord!).

- la majorité des enfants concernés ne seront jamais adoptables (30% sont séropositifs ou souffrent d'hépatite B; beaucoup sont perturbés psychologiquement ou handicapés).



- une opération d'adoption internationale de l'envergure envisagée (10.000 à 20.000 enfants) est incompatible avec la dignité de la Roumanie.

6. Les revendications (parfois "pro-domo") de M. de Combret et la critique systématique de tout ce qui n'est pas entrepris sous sa houlette démontrent également son talent particulier à se mettre à dos ses interlocuteurs, que ce soit les autorités roumaines (y compris, le plus compréhensif à l'époque: M. ROMAN), l'Ambassadeur de France ou les autres ONG (comme M. MICHEL, Président de l'ONG "Equilibre").

Elles passent à côté des problèmes réels, notamment au niveau de la prise de conscience et des décisions des autorités roumaines, sur lesquelles les services de la Commission tentent, sans relâche, de peser.

7. Au total, les attaques de M. de Combret, par leur caractère répétitif, détournent les services concernés de leur tâche prioritaire qui, plutôt que de devoir débattre avec lui, devraient pouvoir se consacrer à leur action consistant à oeuvrer en faveur des enfants roumains.



Bernhard ZEPTER

29 juillet 1993

A/84.372 D/3480

*Le Président*

1) cc: Cab sub  
Cab HVOB  
HOK  
Verme, D62  
2) de

BZ 9/8

Cher François,

J'ai bien reçu votre lettre du 17 mai par laquelle vous attirez mon attention sur la situation difficile des enfants roumains abandonnés. Je vous en remercie.

Comme Monsieur Zepter de mon Cabinet vous l'a déjà expliqué dans sa lettre, la Commission entreprend depuis maintenant trois ans des efforts considérables pour améliorer le sort de ces malheureux enfants.

Les actions communautaires directes en faveur des orphelinats et des enfants défavorisés roumains ont représenté depuis 1990 des dépenses de l'ordre de 40,5 MECU, dont 36,9 MECU à partir des fonds PHARE. A ces sommes s'ajoutent environ l'équivalent de 20,9 MECU obtenus à partir des fonds de contrepartie générés par la vente de l'aide alimentaire de la Communauté. Ces 20,7 MECU en monnaie nationale ont servi à couvrir les frais locaux.

Ce sont donc, au total, 61,2 MECU qui ont été consacrés par la Commission à ces actions, auxquelles il n'a, par ailleurs, pas toujours été facile de sensibiliser autant que nous l'aurions souhaité les autorités roumaines (surtout, initialement).

Nos actions se répartissent selon trois axes principaux :

1. Des actions d'urgence (15,8 MECU) entreprises entre octobre 1990 et juillet 1991 consistent en l'installation de chauffage d'appoint dans les orphelinats, la réhabilitation des institutions, un programme médico-nutritionnel, la formation du personnel des institutions et quatre projets-pilotes. De plus, les fonds de contrepartie ont été utilisés au financement du bois et du charbon nécessaire au chauffage de certaines institutions.

Malgré les imperfections liées au caractère urgent de ce programme et à l'information parcellaire disponible sur le nombre d'institutions nous sommes convaincus que cette action a permis d'améliorer la situation depuis l'hiver 90/91 de manière dramatique.

Monsieur François de COMBRET  
SERA  
20, rue de la Baume  
F - 75008 PARIS

2. Le programme à moyen terme (12,7 MECU) débuté en juillet 1991 permet, tout d'abord, de chauffer 106 nouveaux centres et de réhabiliter 120 institutions, autorisant ainsi au total le chauffage de 584 centres et la réhabilitation complète de 137 centres.

Les autres actions entreprises dans ce cadre consistent en la formation du personnel chargé des enfants au sein des centres et la recherche d'alternatives et de mesures de prévention à l'institutionnalisation des enfants.

Ce programme cherche, de plus, à responsabiliser les autorités roumaines quant au sort des enfants en institution et vise une réforme en profondeur du système permettant la définition d'une politique globale de protection de l'enfance.

Parallèlement, la Commission fournit aux autorités roumaines une assistance technique aboutissant à des recommandations concernant les sections infantiles des hôpitaux psychiatriques et les 28 centres pour handicapés sévères.

3. Le programme de protection de l'enfance (12 MECU) lancé en 1992 constitue la suite des actions menées dans ce sens au sein du programme à moyen terme. Il comporte un élément d'assistance technique et devrait se traduire progressivement par la mise en place d'un cadre juridique et administratif de protection de l'enfance, la formation des personnels sociaux et éducatifs, la prévention, la réorganisation générale des structures roumaines, la continuation sur une période de 3 ans et de manière dégressive du programme visant la réhabilitation des institutions et la couverture de leurs besoins essentiels.

En ce qui concerne l'attitude des autorités roumaines, notre objectif principal ne consiste pas à greffer une aide extérieure sur une situation inacceptable, ce qui pouvait être envisagé dans le cadre d'une action d'urgence. Nous cherchons par contre à responsabiliser les autorités roumaines en leur donnant les instruments nécessaires leur permettant d'ériger un système cohérent, à la mesure de leurs moyens, afin qu'elles puissent progressivement en assurer la charge.

Il est vrai néanmoins que beaucoup reste à faire. Vous mentionnez les sections des hôpitaux psychiatriques et les centres pour handicapés sévères. Ces institutions concernant néanmoins, pour l'essentiel, des adultes n'ont pas été l'objet principal des programmes communautaires. Vous comprenez que nous ne pouvons pas être partout et que nous devons nous concentrer sur un programme déjà très vaste et préoccupant.

Cependant, une assistance technique est fournie aux autorités roumaines. Des recommandations relatives aux mesures d'urgence à prendre et à la réorientation ultérieure de ces institutions font l'objet de projets-pilotes. Enfin, les autorités roumaines ont pu utiliser des fonds de contrepartie en faveur de ces institutions.

L'adoption massive que vous proposez ne nous paraît par contre pas une solution nécessairement adéquate. En effet, en raison de l'absence d'une loi sur l'abandon, le nombre d'enfants adoptables est encore très limité. En outre, la majorité des enfants concernés ne seront jamais



adoptables à cause de leurs graves maladies ou leur état psychique. Enfin, une opération d'adoption internationale de l'envergure envisagée, risque d'être rejetée par la Roumanie comme étant incompatible avec sa dignité.

Vous voyez donc bien, Cher François, que le programme communautaire constitue de loin la plus grande contribution extérieure à la résolution du problème des orphelinats roumains. Les orientations qui y président sont d'ailleurs généralement appréciées.

J'ai tenu à vous expliquer la situation en détail pour vous assurer que la Communauté et Sir Leon Brittan comme Vice-Président responsable sont tout à fait conscients du problème. Le vaste programme d'aide et d'assistance le prouve.

Je vous prie d'agréer, Cher François, mes sentiments les meilleurs.

Mais vous devez toujours vous joindre et je vous le rappelle par avance les lacunes des actions entreprises. J'ai envoyé en priorité, sans tarder et à deux reprises, une lettre Président de Roumanie. Notre premier et notre sélection par. dans le domaine comme dans d'autres.

Jacques DELORS

B. à vous,





I-1 (B2)

Paris, le 30 Octobre 1992

B. Zeller  
Nicolas  
↓  
Ch. Jacques, 12/11

Cabinet du Président		
- 5 -11- 1992		
190989	pdf	B2

Permettez-moi de vous adresser ce mot pour vous tenir informé de l'évolution préoccupante de la situation des enfants abandonnés de Roumanie.

Comme vous l'avez vous-même défini, l'action à mener comporte deux objectifs à poursuivre parallèlement :

- humaniser les conditions d'existence des enfants "institutionnalisés" ;
- "désinstitutionnaliser" les enfants, de manière à faire prévaloir le droit fondamental de tout enfant à vivre au sein d'une famille.

Où en est-on sur l'un et l'autre sujets ?

\*

\* \*

En ce qui concerne l'humanisation des conditions d'existence des enfants "institutionnalisés", des progrès réels ont été accomplis dans beaucoup de "maisons", surtout pour le chauffage, et hommage doit vraiment en être rendu à la Commission, sans laquelle presque rien n'aurait été fait.

Pourtant, la tâche est loin d'être achevée.

Selon un rapport élaboré l'été dernier, à l'heureuse initiative du représentant de la Commission à Bucarest, M. Marc RAEYMAECKERS, les enfants sont encore maltraités dans une "maison" sur six, c'est-à-dire dans une centaine de "maisons" sur les quelques six cents.

Hélas ! Le rapport, qui porte sur environ le quart des "maisons", est tenu secret, non seulement à l'égard des O.N.G. mais même à l'égard des parlementaires européens qui s'intéressent à la Roumanie.

Cette mise au secret explique-t-elle qu'aucune action d'aucune sorte n'ait été entreprise, à ma connaissance, pour faire disparaître ces "mouroirs", dont l'existence est pourtant connue depuis le mois de juin, alors même, maintenant, que l'hiver arrive ?

\*

\* \*

./.

En ce qui concerne l'objectif fondamental, qui consiste à désinstitutionnaliser les enfants, presque rien n'a été fait depuis la "Révolution".

Dans sa structure même, le dantesque appareil des quelque 600 "maisons", véritable incitation à l'abandon mise en place par Ceaucescu, est demeuré intact, alors qu'il devrait être démantelé.

La situation s'est même aggravée au cours des trois dernières années par une sorte d'effet d'entonnoir :

- d'une part, le nombre des enfants "institutionnalisés" a tendance à augmenter, peut-être en raison même des progrès accomplis en matière d'humanisation des conditions d'existence des enfants dans les "maisons" ;
- d'autre part, toute voie de sortie est désormais bouchée : le placement familial n'existe pratiquement pas, et une loi de 1991 a, de facto, mis presque totalement fin à l'adoption.

En somme, le robinet est grand ouvert à l'entrée et fermé à la sortie, alors que c'est exactement l'inverse qu'il faudrait obtenir ...

De ce point de vue, qui est essentiel, l'échec est donc malheureusement total.

Si l'on ne veut pas être gribouille, la preuve est faite qu'il est indispensable de créer des alternatives à l'enfermement en même temps que l'on humanise les conditions d'existence dans les "maisons".

Sachant l'intérêt que vous avez porté, depuis le début, au sort de ces enfants, j'ai pensé utile de porter ces informations à votre connaissance.

\*

\*     \*

Je voudrais ajouter une observation relative à ce fameux principe de subsidiarité, dont il a tellement été question en France au cours de la campagne du referendum sur le traité de Maastricht.

En l'espèce, aucun Etat membre n'a mis en oeuvre une politique digne de ce nom pour faire cesser cette honte que constituent l'enfermement massif des enfants abandonnés de Roumanie et les mauvais traitements subis par nombre d'entre eux.

Depuis 3 ans, seules les Communautés Européennes sont intervenues et, en tant que responsable d'une O.N.G. présente sur le terrain (même si cette O.N.G. n'a jamais bénéficié du moindre financement communautaire), je ne manque jamais l'occasion d'exprimer publiquement ma gratitude à la Commission et à son Président.

./.



Cependant, aujourd'hui, il apparaît clairement que la Commission n'a pas les moyens de faire face, seule, à la tâche :

- d'une part, les ressources financières mises en oeuvre sont dramatiquement insuffisantes ;
- d'autre part, le relais des O.N.G., attributaires des subventions communautaires, est inadapté. Le problème est d'une telle ampleur qu'il dépasse de beaucoup les capacités des O.N.G., faites pour traiter des situations ponctuelles d'urgence.

Au rythme actuel, il faudrait au moins une génération, et combien de centaines de milliers d'enfants sacrifiés, avant que soit atteint le vrai objectif, qui consiste à casser le système Ceausescu et à fermer les "maisons".

Dans ces conditions, l'oeuvre entreprise par la Commission ne prendra sa véritable signification que si elle débouche dès que possible sur l'intervention directe des Etats-membres, au premier rang desquels la France, par le biais de traités de coopération d'Etat à Etat.

Ainsi peut être vérifié sur le terrain, en Roumanie, que l'action humanitaire n'est efficace que si elle sert d'amorce à une véritable action politique.

Dans l'espoir que cette lettre vous soit utile, et serve la cause des enfants, je vous prie d'agréer, cher Jacques, l'expression de mes sentiments les meilleurs, *et*

*fidèles.*

Monsieur Jacques DELORS  
Président  
Commission des Communautés Européennes  
Rue de la Loi 200  
B-1049 BRUXELLES

BELGIQUE

*François*

François de COMBRET

le Roumanie

15t -> JL Cadieux

elle continue... fait

121, BOULEVARD HAUSSMANN  
75008 PARIS

projet de renouveau  
à ma sup STP

Paris, le 6 avril 1993

29/4

B Zeffin  
à la base familiale  
22/4

Cabinet du Président		
14 -04- 1993		
083317	6 Pd'	B2

Cher Monsieur le Président,

Un expert mandaté par la Commission, Madame POUTHIER, fait depuis 6 mois une enquête sur la situation des enfants abandonnés en Roumanie.

A ce jour, Madame POUTHIER a visité environ la moitié des quelque 500 "Maisons" pour enfants abandonnés, et elle a élaboré un rapport d'étape dont ressortent deux conclusions principales:

1) Bien que des progrès spectaculaires aient été réalisés dans la plupart des Maisons, il en reste encore quelques dizaines (Madame POUTHIER dit 15 %, soit 75 Maisons) qui n'ont pas changé, et qui sont encore de véritables mouirois, où les enfants sont traités de manière inhumaine.

Ces Maisons sont, le plus souvent, des hôpitaux, ou des sections extérieures, de neuropsychiatrie infantile.

Dans l'effort entrepris depuis 1990, cette catégorie d'institutions a été oubliée, et les normes y restent celles d'autrefois.

Il faudrait d'urgence mettre fin à ces "points noirs".

2) Tout le système des Maisons pour enfants abandonnés date d'une "loi fondamentale" de 1970, qui est dépassée.

Dans la plus pure tradition communiste de l'époque, cette loi est fondée sur la primauté de l'Etat et de l'institutionnalisation des enfants.

Trois ans après la "Révolution", il serait temps de changer radicalement le système, et d'élaborer une nouvelle législation, qui donnerait la primauté à la famille et à la désinstitutionnalisation des enfants.

Le principe essentiel de ce changement serait que, à coût budgétaire égal pour l'Etat, mieux vaut subventionner une famille que d'institutionnaliser un enfant.

\*  
\* \* \*

✓ S'il vous plaît, trouver ci-joint le compte-rendu d'un récent séjour que je viens d'effectuer en Roumanie.

Ce compte-rendu illustre par des exemples concrets le bien-fondé des propositions de Madame POUTHIER, tant en ce qui concerne la suppression des "points noirs" que la nécessité d'élaborer une nouvelle législation pour changer le système.



Au cours de ce voyage, j'ai eu l'occasion de rencontrer en tête à tête le Président ILIESCU, et de lui parler longuement de cette question des enfants.

M. ILIESCU m'a paru extrêmement désireux de bien faire, et prêt à accueillir favorablement une collaboration internationale sur ces sujets.

Sachant que, depuis le début, vous n'avez pas ménagé votre peine pour l'amélioration du sort de ces enfants, je prends la liberté de me tourner à nouveau vers vous pour vous demander si, sur ces deux questions, la CEE pourrait offrir une aide spécifique à la Roumanie.

Me tenant à votre disposition pour vous entretenir plus précisément de ce sujet si vous le souhaitez, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération la plus distinguée, et de mes

*sentiments les meilleurs.*

*François*

François de COMBRET

Monsieur Jacques DELORS  
Président  
Commission des Communautés Européennes  
Rue de la Loi 200  
B-1049 BRUXELLES  
BELGIQUE



COMMISSION  
DES COMMUNAUTÉS  
EUROPÉENNES

Bruxelles, le 21.12.1990

CABINET DU PRÉSIDENT

2437

*Monsieur l'Ambassadeur,*

J'ai l'honneur de vous envoyer sous ce pli une lettre du Président Delors avec prière de bien vouloir la transmettre au Président Roman.

Je saisis cette occasion pour vous souhaiter mes meilleurs voeux pour Noël et le Nouvel An.

*Bernhard Zepter*  
Bernhard ZEPTER

S.E. M. Constantin PARVUTOIU  
Ambassadeur de la Roumanie  
auprès des Communautés européennes  
rue Washington 37A  
1050 BRUXELLES

*cc M. Thiele  
M. Luyt, C. Andriessen  
M. Benavides  
M. Boman, C. Andriessen*



*L. President*

21 décembre 1990

2420

Monsieur le Premier Ministre,

Je m'adresse de nouveau à vous suite à notre entretien à Paris sur la situation en Roumanie et l'aide que la Communauté peut apporter dans ce contexte.

Dans une lettre récente, je vous avais indiqué les efforts de la Communauté dans le cadre du programme PHARE et la nécessité de mettre en vigueur le plus rapidement possible l'Accord de commerce et de coopération commerciale et économique conclu entre la Communauté européenne et la Roumanie.

Aujourd'hui, j'aimerais revenir sur un sujet qui, vous le savez, me tient particulièrement et personnellement à coeur. Je parle du programme d'aide humanitaire d'urgence pour les enfants handicapés et abandonnés dans votre pays.

Ce programme que la Communauté a lancé au début de novembre couvre, comme vous le savez, notamment trois aspects, c'est-à-dire la réparation des installations de chauffage et une compensation pour la consommation de combustible, la fourniture de médicaments de base et de produits alimentaires spéciaux pour nourrissons.

En vue d'assurer une structure administrative adéquate pour la mise en oeuvre de ce programme, la Commission a envoyé une équipe sur place qui fournit une assistance technique aux instances roumaines compétentes.

En plus des 5,776 millions d'ECU déjà engagés dans le cadre du budget 1990, la Commission a lancé une aide humanitaire d'urgence supplémentaire en faveur des enfants de 0 à 1 an pour une somme de 1,4 millions d'ECU. Cette action vise à fournir, par le réseau de distribution des hôpitaux centraux et des dispensaires, des produits laitiers et des médicaments aux enfants qui ne vivent pas en institution.

Monsieur Petre ROMAN  
Premier Ministre  
1, Plata Victoriei  
R-Bucharest-7000

En 1991, la Commission prévoit des actions d'une valeur de 10,5 millions d'ECU pour la continuation du programme. A cela s'ajouteront la réalisation du Centre de formation professionnelle pour les personnels para-médicaux ainsi que le programme de réhabilitation des orphelinats dont les coûts n'ont pas encore été chiffrés. Ici s'ajouteront bien entendu les moyens importants du Fonds de contrepartie roumain d'une valeur de 500 millions de Lei.

J'ai appris par l'intermédiaire de nos experts sur place que la mise en pratique de ce programme a commencé activement. Mais vu l'étendue de la tâche, il semble que nous devrions tous encore augmenter nos efforts. Comme vous le savez, la Commission attache une importance toute particulière au plein succès de ce programme et a mobilisé d'importants moyens pour l'assurer. Nous sommes en même temps conscients que le problème ne peut pas être résolu sans action déterminée de la part des autorités roumaines sur la base des engagements pris par vous-même et par votre gouvernement.

A quelques jours de la fête de Noël, nos pensées se tournent vers la Roumanie et le sort de ces enfants. Qu'il s'agisse de la Commission, des Etats membres ou du Parlement européen, nous suivons tous avec compassion et anxiété l'évolution de cette importante opération humanitaire. Nous ne doutons pas de votre détermination personnelle.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

*Bien à vous.*



Jacques DELORS



COMMISSION  
DES COMMUNAUTES  
EUROPEENNES

Bruxelles, le 21.11.1990

Cabinet du Président  
2256

*Bernhard  
Not the way  
to proceed!*

*Unlikely as some people  
think, it's far from  
work, it is fully  
conforming.*

Note à l'attention de Monsieur CADIEUX

Objet : Enfants roumains

Mme Dufoix, Présidente de la Croix rouge française a contacté M. Pascal Lamy pour demander une participation de cette organisation au programme communautaire d'assistance pour les enfants roumains. La Croix rouge française en tant que NGO serait tout à fait disposée à contribuer au succès de ce programme si des crédits appropriés seraient mis à sa disposition.

M. Lamy aimerait savoir les possibilités d'une participation éventuelle de la Croix rouge française au programme de la Communauté.

*Bernhard Zep*  
Bernhard ZEPTER

cc SBC (with Addresser) ✓  
JCL  
CV





COMMISSION  
OF THE EUROPEAN  
COMMUNITIES

Brussels, 21 November 1990  
ML/gm/00571

Cabinet of Vice-President Frans M.J.J. Andriessen  
Deputy Head of Cabinet

Mr. Williamson

Commission Meeting, 22 November 1990

- Divers
- Humanitarian Assistance for Romanian children

In view of the urgency of this question, I should be grateful if you would circulate to the College the attached proposal for an habilitation with a view to it being taken under "Divers" to-morrow. This will enable us to move ahead rapidly with this urgent humanitarian action.

Sipke BROUWER

HABILITATION CONCERNANT UNE DECISION A ARRETER EN VERTU  
DU REGLEMENT (CEE) NO. 3906/89  
EN MATIERE D'AIDE HUMANITAIRE

Conformément à l'article 27 du règlement intérieur provisoire de la Commission du 23 juillet 1975 (COM(75)PV 349, IX) modifié en dernier lieu par la décision du 21 décembre 1983 (COM(83)PV719, XVI.D), fixant les principes et les conditions selon lesquels la Commission peut déléguer ses pouvoirs.

Le Membre de la Commission chargé des Relations extérieures, de la politique commerciale et de la Coopération avec les autres pays européens est habilité au nom de la Commission et sous la responsabilité de celle-ci :

1. à adopter une décision en application du règlement (CEE) no. 3906/89 pour accorder une aide humanitaire d'urgence à la Roumanie en faveur de la population enfantine entre 0 et 1 an, dans la limite de 1.400.000 ECU et à conclure les arrangements nécessaires avec les bénéficiaires.
2. En cas d'empêchement du Membre de la Commission chargé des Relations Extérieures, l'habilitation est exercée par un autre Membre de la Commission.
3. L'habilitation qui couvre ces décisions ne peut être exercée qu'après le visa préalable du Contrôleur financier, conformément aux dispositions du règlement financier.





# RELIEF FUND FOR ROMANIA

Registered Charity No. 802654

KABINET F. ANDRIESEN							
TER BFH	FA	HW	SB	FG	EG	ML	CW
002193				19. 11. 1990			
KOPIEN	FA	HW	SB	FG	EG	ML	CW

16th November 1990

Mr S Brouwer  
European Commission  
Brussels

BY FAX: 010 32 2 235 3609

Dear Mr Brouwer

Further to our conversation today I would like to confirm my interest in speaking with Mr Helm on his return from Romania since I understand that he is co-ordinating your efforts there.

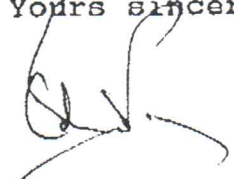
I enclose a recent "mail-shot" which has background information on the Relief Fund which was the first charity for Romania to be established after the events of December 1989, by various groups of exiled Romanians based in London. I will be happy to provide further information about the Relief Fund on request.

I also enclose some pages on a particular project that we see as being the most effective immediate to medium term solution for dealing with the orphanage problem.

We are very glad to hear that the heating problem is being addressed and will be interested in contacting Equi-Libra for further information on this matter.

I thank you for your consideration and time.

Yours sincerely

  
EDWARD PARRY  
Director

# RELIEF FUND FOR ROMANIA

Registered Charity No. 802654

Dear Friend

Since our launch in December 1989 the Relief Fund's efforts are going from strength to strength. We are co-ordinating a great majority of the independent UK efforts such as those by individuals, church groups etc. mainly to orphanages, with increasing effectiveness in spite of the difficult conditions within Romania.

This is in addition to the Relief Funds many other activities ie. directly supplying vitally needed medicines to hospitals on request, supporting Romanian initiated self help efforts such as young handicapped people, a group helping the city street children, and others. We are also constantly lobbying those in positions of power both in the UK and Romania as well as internationally ie. governments and major charities in North America, Europe and elsewhere.

A particular project presently underway is the placing of care teams in the so called "irrecuperable" institutions for handicapped children. These are the places whose horrific conditions when publicised via T.V. and the press created such an outcry. However many remain in the same appalling state since there has been a lack of continuity by relief efforts, the great majority of food and goods going straight onto the black market as soon as deliverers have left.

The placing of Care Teams of nurses (via the Royal College of Nursing) and suitable volunteers will solve this problem and greatly improve the standard of care for the children.

Each person will stay for about 10 weeks and cost approximately £500 only (for flight, accommodation, insurance, food and expenses).

We are appealing to you to either contribute directly towards this project or approach contacts, employers and so on for funding.

A detailed outline is available on request. Please send A4 self addressed envelope requesting information on "Care Teams".

Contact: Edward Parry for further information if necessary.

DONATIONS gratefully received.

CARE TEAMS  
FOR  
ROMANIAN HANDICAPPED CHILDRENS HOMES

Prepared by:  
Relief Fund for Romania  
54-64 Regent street  
London W1X 5PJ  
Tel: 071 439 4052  
Fax: 071 437 5908



The aim is to improve conditions within the so called "irrecuperable" institutions in Romania.

These are the places where children are sent after an assessment at the age of three, if they are considered to be mentally handicapped. Such assessments are dubious to say the least and a child's destination is usually dependant on quotas and the filling of empty spaces. However, once inside such a home any child is doomed to a terrible existence with a lack of basic facilities, healthcare and any form of stimulation or attention.

The Romanian staff in such places are (for the great majority) resentful about being there. Generally the administrators and doctors were sent there in disgrace for such misdemeanors against Ceasescu's state as refusing to inform on associates or divorcing a member of the party and so on. The cleaners and the "nurses", drawn from the local areas, were generally given the option of working in these institutions or not working at all.

We aim to provide teams of qualified carers to each home that are not already effectively covered by other relief organisations. Such teams will consist of nurses and suitably trained volunteers with as high a carer to child ratio as possible, hopefully, at least, one to ten children depending upon funds available.

The existence of such teams will have the following results:-

- Preventing the disappearance of supplied relief goods onto the black market as soon as deliverers have left;
- Improve the standard of care by the existing Romanian staff through diplomatic example and basic hygiene training etc. Incentives will be offered for improved efforts along the lines of food parcels and possibly small sums of cash.
- Aid the local community by the nurses providing first aid for minor ailments and recommending preventative health care for the local children, thus establishing a link between the local people and the orphanages, hitherto usually hidden away. This will be in line with the Romanian Governments' stated intention to intergrate the orphanages into the community.
- Train new Romanian staff who will be recruited and paid for by the project. Trainee nurses will also be supplied by the Romanian Ministry of Health as part of their new nurse training programmes.
- Perhaps most importantly provide the love and care that child specialists unanimously agree is vital to the future good character, spirit and intelligence of any child.



Furthermore, in each local area the programme will encourage various interested Romanians ranging from existing self-help groups of parents of mentally handicapped children to church groups, doctors and other people of integrity, to create a network supporting the project in line with the eventual aim of leaving the Romanians in charge.

Each Care Team will be overseen by an existing aid group who has already established links with an institution. Such groups, referred to as Care Takers will provide local contacts and ensure that the Teams are as comfortable as possible. Guide lines for Care Takers will be provided by the Relief Fund therefore ensuring that the logistical problem of administering large numbers of Teams is delegated to easy proportions.

A co-ordinator in Bucharest will oversee the project and handle problems above those of a day to day nature, lobbying the relevant national Ministers when necessary and reporting to the Relief Fund.

Care Taker groups will also be encouraged to be a source of information on other relief efforts in their areas and the requirements of other problem areas ie. health-care, villages and the old (for whom it seems nothing is being done at all).

The project will have experienced personnel to assess and induct candidates in the U.K. on a regular basis since the average turnover of each carer will be every two or three months.

We already have a sizeable amount of nurse volunteers and anticipate more, some of whom will be financed via sabbaticals from their Health Authorities or be on paid leave. In addition suitable volunteers from the public will be used to provide further vitally needed love and care for the children.

Specialists in such areas as Paediatric Medicine and Psychology, Speech Therapy, Occupational and Physical Therapy, Nutrition and Special Education teachers will also be used in the programme possibly on an area basis or in particular institutions if funds allow. Their work will mainly focus on the children but Romanian specialists would also be taken on from the Relief Funds or other medical training programmes for "on-the-job" training.

We anticipate that the expatriate teams will remain in strength for about 18 months, gradually handing over to suitable Romanians, with monitoring thereafter, having made the homes better places both for the children to grow up in and for the staff to work in.

The programme has been given the verbal approval of the Minister of Health and Minister of Education and that of the Minister of Works is expected shortly. Their formal approval will be forthcoming.

Since the relief effort in Romania remains, by any standards, chaotic with a lack of information on who is doing what and where, from the largest agencies to individual campaigners, with institutions in appalling conditions continually emerging, it is difficult to assess immediately the ultimate cost of the programme, however, on an individual basis we expect an average figure of £500 will cover a Carer for the recommended two/three months.

The Relief Fund helps to co-ordinate over 200 independent efforts of varying size in the U.K. The resources, ranging from food supplies to building services, will be focused on the institutions being served, therefore significantly reducing the cost of the project as well as assuring the effectiveness of such efforts. Those aid groups who are involved in refurbishing Orphanages are being specifically targeted as Care Takers to ensure that the material change within the institution is enhanced by the change in the level of care as introduced by the Care Team.

It has been demonstrably proved, by a pilot project at a mentally handicapped orphanage, that care and attention on children who had been completely neglected and who showed all the signs of being "hopeless cases" has had an immediate, lasting and what the Romanians are calling "miraculous" effect.

These are not so much "miraculous" as realistic results and the Romanians are starting to realise it, from the Ministers to the cleaning women, whose change of policy and heart will ensure that the children in such institutions will have the chance at least of happiness and possibly much more, such as fulfill their true potential in life.

Relief Fund for Romania  
54-62 Regent Street  
London W1R 5PJ

Tel: 071 439 4052  
FAX: 071 437 5908